

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 27.03.2025  
Convocation faite  
Le 13.03.2025

Délibération  
N°2025-03-038

Approbation du plan  
de financement du projet  
d'extension du CISE /  
pépinière d'entreprises

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
Séance du 19 mars 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (représenté par M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI), M<sup>me</sup> Magali CAPLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

En 1993, la Communauté de Communes a repris la gestion d'une pépinière d'entreprises privée créée en 1991 (Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE)). Cette pépinière est composée notamment de 4 cellules de 100 m<sup>2</sup>, d'une cellule de 60 m<sup>2</sup>, à vocation plutôt tertiaire et d'un espace de coworking de 60 m<sup>2</sup>,

Alors que la Communauté est sollicitée régulièrement pour des ateliers artisanaux ou de petite industrie, les cellules de taille intermédiaire d'environ 300 m<sup>2</sup> manquent. Il a été initié, ainsi, un projet visant à répondre à ce constat avec la création d'un ensemble de 4 cellules d'environ 300 m<sup>2</sup> couplables entre elles (pour permettre des développements) dont 1 cellule équipée d'un pont roulant,

Développée de manière à ne pas consommer de foncier non artificialisé, l'extension doit prendre en compte les obligations de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables imposées par le législateur,

Considérant la demande de subvention faite par la Communauté, au titre de la DETR 2024,

Vu l'arrêté n°2024-201 du 9 avril 2024 octroyant à la Communauté, une subvention de l'Etat à hauteur de 850 289 € soit 30% du montant présenté comme éligible,

Vu la délibération n°2024-01-001 du 23 janvier 2024 autorisant le Président à déposer une demande de subvention au titre du FEDER pour les travaux d'extension du CISE,

Considérant la réduction du montant de la subvention attendue, annoncée lors d'une rencontre le 4 mars 2025 avec les agents de la Région Grand Est, en raison de la forte mobilisation de l'enveloppe FEDER dédiée au développement économique,

Considérant un reste à charge d'un montant de 1 392 939,26 € pour la Communauté, subventions comprises,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances, réunie le 19 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le plan de financement mis à jour, présenté ci-dessous :

Ressources attendues	Etat	Montant €	%
DETR 2024	<i>Octroyé</i>	850 289,00	30,00
FEDER	<i>Espéré</i>	600 000,00	21,17
Autofinancement	---	1 384 005,57	48,83
<b>Total sur HT</b>	---	<b>2 834 294,57</b>	<b>100,00</b>

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Deuxième Vice-Président  
Jean-Pol DEVRESSE